

NOAHO
23, AVENUE DE POUMEYROL
69300 CALUIRE ET CUIRE

**ILOTS VERTS - BAHIA - Construction de 77 logements
ZAC TRIANGLE - ILOT 2C
69800 SAINT PRIEST**

Affaire N° L/15200349

RAPPORT FINAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Indice : 3 (annule et remplace le précédent indice)

Objet de l'indice : Réception – Levée de réserves

Rapport N° : L/20-19L1341 rédigé le 14/11/2019

Bertrand NEEL – Responsable de Groupe
06 17 96 54 73
Bertrand.neel@btp-consultants.fr

Dossier d'Assurance :	Marché notifié le :	18/11/2015
Dommages-ouvrage		

Rapport établi sur la base des documents listés au § 2.1

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- A. AFFAIRE :**
 - Code postal, commune : **69800 ST PRIEST**
 - Rue ou Lieudit : **ZAC TRIANGLE – ILOT 2C**
 - Désignation : **ILOTS VERTS - BAHIA - Construction de 77 logements**
 - Destination : **Logements**
- B. MAÎTRE DE L'OUVRAGE** : **NOAHO - 23, avenue de Poumeyrol - 69300 CALUIRE ET CUIRE**
- C. MAÎTRE DE L'OUVRAGE DÉLÉGUÉ** : **Néant**
- D. ARCHITECTES / MAÎTRE D'ŒUVRE** : **ATELIER THERRY ROCHE**
- E. BUREAUX D'ÉTUDES** :
 - Géotechnique : FONDACONSEIL
 - Structure : ILIADE
 - Fluides : ILIADE
 - Thermique : ILIADE
 - Acoustique : NEANT
 - Autres : KONEX (Economiste)
- F. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTAT** : **9 M€HT**
- G. CALENDRIER DES TRAVAUX** : Délai en mois : **18** Démarrage : **09/2016**
- H. MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE** : **LP+PV+PS+SH+PHh+HAND+BRD+TH+ATTTH,HAND**
- I. OUVRAGES À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL** : Non Oui
(définition de la police « Dommages - Ouvrage »)

2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

2.1. Documents émis par BTP-Consultants

- Rapport initial de contrôle technique (RICT) en date du 11/08/2016
- Rapport initial de contrôle technique (RICT) ind 1 en date du 27/09/2016
- Fiche d'examen de document (FED) n°1 à 51
- Fiche de visite de chantier (FDV) n°1 à 22
- Fiche récapitulatives des points bloquants (FRPB) n°1 à 5
- Rapport d'accessibilité bâtiment d'habitation collectif en date du 12/10/2018
- Documents reçus depuis l'émission de notre RFCT du 12/10/2018 :
 - PV d'essais du désenfumage de la cage d'escalier du bâtiment D transmis par DAG le 30-11-18
 - essais COPREC transmis par CPMI le 6-12-18
 - certificats CE des ascenseurs transmis par OTIS le 7-01-19
 - levée de réserves Ferronnerie de l'Isère du 14-01-19
 - levée de réserves Da Silva du 10-01-19
 - levée de réserves MGS du 5-04-19
 - levée de réserves Lofoten du 8-04-19
 - Coprec et auto-contrôles CPMI du 21-05-19
 - levée de réserves CPMI du 14-10-19
 - levée de réserves Doitrand du 30-10-19
 - fichiers XML transmis par ILIADE le 6-11-19
 - courrier de levée de réserves NOAHO du 13-11-19

2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

2.2. Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

Le projet consiste à construire quatre immeubles de logements 2-R+5 (A-B) et 2-R+4 (C-D).

Le bâtiment B est classé en 3^{ème} famille B, les bâtiments A,C et D en habitation collective de 3^{ème} famille A. Ils s'élèvent sur un niveau de sous-sol commun destiné au remisage des véhicules, celui-ci est recoupé par une porte pare-flamme de degré ½ H ($S>3000\text{ m}^2$)

Le projet se situe en zone de sismicité 3 et les bâtiments relèvent de la catégorie II.

Isolements acoustiques minimaux seront respectés (Avenue Jean Jaurès - catégorie IV):

- façade sur rue des bâtiments A et B - $DnTA,tr=35\text{ dB}$
- pignon des bâtiments A et B sur 10 mètres - $DnTA,tr=32\text{ dB}$
- ensemble des autres façades - $DnTA,tr=30\text{ dB}$

Caractéristiques principales :

- Fondations : substitution / renforcement de sol par inclusions rigides / radier
- Nappe à environ 10 mètres
- Ossature BA (dalles ép. 20, 23, 25 cm selon localisation)
- Flocage de 50 mm en sous-face de plancher du sous-sol pour assurer l'isolation CF 2H
- Isolation thermique par l'extérieur 120 mm compris protection P2,P3 ou P4
- Toiture-terrasses étanchées avec isolant PU ép=160 mm
- Dallettes sur plot au niveau des balcons et terrasses
- Déserfumage des escaliers asservi à un DAD
- Portes palières PF ¼ H – $[Rw+C]=39\text{ dB}$
- Moquette dans les circulations d'étage
- Chape armée sur isolants thermique et acoustique au niveau bas
- Carrelage scellé sur résilient acoustique dans les étages
- Menuiseries extérieures PVC ($[Rw+Ctr]=35,33$ ou 30 dB , VR-[Dnew+Ctr]=41 dB)
- Gaines techniques en cloisons type 72/48 ou 98/48
- Doublage Calibel contre ascenseurs
- Doublage intérieur 80/60+13 (thermo-acoustique)
- Cloisons hydrofuges dans les Sdb avec traitement hydrofuge des joints
- SPEC sous faïences
- Plafonds acoustiques au rez-de-chaussée
- Ascenseurs électriques 630 kg
- Sept emplacements réservés aux PMR sur le parking (sur 119 places)
- Peinture contremarches + BEV intérieures prévues au lot peinture
- Siphon en attente sous les baignoires pour l'adaptabilité (*compris réservation au lot gros œuvre*)
- VMC hygro-réglable B avec extracteur $400^\circ\text{C}\frac{1}{2}\text{ H}$ pour les bâtiments C,D et type A pour le bâtiment A
- Entrée d'air ($[Dnew+Ctr] > 39\text{ dB}$)
- Chaufferie collective gaz avec deux chaudières (120 et 180 kW)
- Déserfumage naturel du parc de stationnement
- Regards secs au sous-sol

Avoisnants :

- Blindage périphérique avec sur-profondeur pour les zones avec substitution
- Talus 3H/2V

Le présent rapport ne traite que des bâtiments A,C et D

3 - CONCLUSIONS DE BTP-CONSULTANTS

Nos avis ont été diffusés dans notre Rapport initial de contrôle technique ainsi que dans les listes récapitulatives, Fiches d'Examen de Documents ou Fiches de Visites de chantier mentionnés au paragraphe 2.1 de ce rapport.

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'avis non suivi d'effet.

4 - SIGNIFICATION DES AVIS

- **F :** L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.
- **D :** L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.
- **SO :** L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.
- **HM :** L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.

Fait à Limonest, le 14/11/2019

Le Responsable de Groupe :

Bertrand NEEL

